

## CONSEILLER EN GESTION DE L'INVALIDITÉ ET DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL 45 836 \$ - 77 109 \$

Sous l'autorité du chef de section suivi des absences en maladie et en accident du travail, la personne titulaire conseille les gestionnaires et les intervenants en ressources humaines dans la gestion des dossiers reliés au domaine de la santé au travail et de l'invalidité. Elle exerce auprès de ces derniers un contrôle de qualité de leurs décisions et à titre de représentant de l'employeur, décide d'en appeler devant la Commission des lésions professionnelles des décisions rendues par la CSST sur des questions d'ordre médical. Elle agit à titre d'expert conseil, dans les cas d'absences au travail reliées à des conditions personnelles et met au point différentes stratégies d'intervention afin d'accroître la présence au travail des employés.

### PRINCIPAUX DÉFIS

- Décide du versement des indemnités ou du maintien du salaire pendant l'absence au travail suite aux analyses des dossiers d'invalidités reliées à une condition personnelle en lien avec les diverses couvertures offertes par la Ville
- S'assure de la justesse des décisions et demande des correctifs s'il y a lieu, en ce qui concerne les invalidités de courte durée prises en charge par un assureur.
- Exerce un contrôle de qualité des décisions des gestionnaires en matière de contestation des décisions rendues par la CSST
- Conseille les gestionnaires et les intervenants en ressources humaines dans l'application des encadrements et des lois en matière de santé au travail, ainsi qu'en matière de gestion des invalidités
- Met au point des stratégies d'intervention, des plans de réintégration et de réadaptation, en collaboration avec tous les intervenants et ce afin d'accroître la présence au travail des employés

### PROFIL DE QUALIFICATIONS

Diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un champ d'études approprié et 4 années d'expérience dans le domaine de la gestion des invalidités, dont au moins 2 ans dans la gestion des dossiers d'accidents du travail, ou toute combinaison de formation et expérience jugée équivalente.

- Bonne connaissance de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la jurisprudence ainsi que les règles de financement dans le domaine.
- Capacité d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'esprit d'initiative et de décision. Habilité dans les communications verbales et écrites, ainsi que dans les relations interpersonnelles. Habilité à jouer un rôle conseil et à traiter avec une clientèle variée.
- **Être membre de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec**

### MISE EN CANDIDATURE

Nous vous invitons à faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de :

- **M. André Caron**  
Service du capital humain  
Division de l'administration  
1555, rue Peel, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3L8
- Par télécopieur : (514) 872-5236
- Via courrier électronique à : [pdumez@ville.montreal.qc.ca](mailto:pdumez@ville.montreal.qc.ca)

Faire parvenir votre demande d'emploi (disponible sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante :<http://ville.montreal.qc.ca>) ou votre curriculum vitae accompagné des documents attestant que vous remplissez les conditions d'admissibilité. Le document « Évaluation comparative des études effectuées hors Québec » délivré par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles doit être joint à toute demande dont les diplômes ont été complétés ailleurs qu'au Québec. Ne pas fournir d'originaux, car ils ne seront pas retournés. Les demandes reçues après la période d'inscription ne seront pas considérées.

Nous vous remercions à l'avance pour votre candidature, cependant veuillez noter que seuls les candidats retenus seront contactés.

### **Accès à l'égalité en emploi**

La Ville de Montréal souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.